

L'ex-rectrice de Rouen soupçonnée de détournement de fonds : « Ça se passait comme ça avant »

Raphaël Tual

Publié le 5 Juil 18 à 8:23 | Modifié le 5 Juil 18 à 8:25



L'ancienne rectrice de l'académie de Rouen (Seine-Maritime) comparait pour détournement de fonds publics devant le tribunal correctionnel, mercredi 4 juillet 2018. ([Archives ©L'Éveil Normand](#))

C'est une « descente aux enfers » que vit l'ancienne haut-fonctionnaire, **Claudine Schmidt-Lainé**, selon les mots de son avocat. Celle qui fut rectrice de l'académie de **Rouen (Seine-Maritime)**, comparait devant le **tribunal correctionnel** pour **détournement de fonds publics**, mercredi 4 juillet 2018.

[LIRE AUSSI : La justice enquête sur l'ancienne rectrice de Rouen et ses notes de frais](#)

À la barre du tribunal, l'ancienne rectrice, révoquée depuis, a souri lors de la présentation des faits par la présidente, jugeant l'air « narquois » de la magistrate. Mais lorsque les débats sont allés plus en profondeur, l'ancienne fonctionnaire a eu quelques trémolos dans la voix, sortis de sa gorge serrée.

« Un dossier extrêmement simple »

Pour la présidente du tribunal, « ce dossier est extrêmement simple ». La prévenue est soupçonnée d'avoir, sur la période du 11 mars 2013 au 31 mai 2015, détourné près de 18 300 euros à des fins personnelles. Il lui est reproché d'avoir été peu regardante sur ses frais de déplacement et de réception.

Ancienne directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), elle a été nommée rectrice de l'académie de Rouen et chancelière des universités de Rouen et du **Havre** en janvier 2013. Une première pour elle. Alors qu'elle vit encore à **Écully**, en banlieue de **Lyon (Rhône)**, Claudine Schmidt-Lainé est contrainte de venir vivre à **Bois-Guillaume**, dans son logement de fonction. Les enquêteurs, mais également sa gouvernante et son comptable, l'accusent d'avoir fréquemment voyagé au frais de la chancellerie, qui possède « un petit budget » propre de 30 000 euros. L'alerte est donnée six mois après sa nomination.

À la barre du tribunal, la fonctionnaire plaide la bonne foi. « Je suis arrivée sans aucune formation et je n'avais aucune connaissance de ce qu'était une chancellerie. J'ai fait confiance au personnel », se défend la prévenue.

Elle invoque donc une méconnaissance totale sur le remboursement des frais de déplacement, d'autant, selon elle, « qu'au CNRS, mes déplacements domicile-travail étaient remboursés ». « Puisque ça se passait comme ça avant, elle considérait que ses frais de déplacement pouvaient être pris en compte sans justification. Il n'y a pas de dissimulation », appuie son avocat M^e Alexis Chabert. Une erreur qu'elle a par ailleurs reconnue en remboursant la somme d'environ 5 800 euros.

« Je me lave les cheveux avec du Mir laine shampoing »

Autre volet de ce dossier : les réceptions organisées dans sa résidence administrative de plus de 400 m². La présidente du tribunal précise que « tout a été examiné à la loupe ». Et la magistrate de détailler les achats effectués par la gouvernante, avec la carte bleue de la chancellerie, sur ordre de la rectrice : « De la teinture pour cheveux et un déodorant pour homme ont été retrouvés dans les dépenses ! » L'ancienne gouvernante de Claudine Schmidt-Lainé l'accuse d'avoir confondu ses achats personnels et ceux destinés aux fameuses réceptions, pour un préjudice avoisinant les 12 000 euros.

La gorge nouée, l'ancienne fonctionnaire de l'Éducation nationale s'emporte après cette énonciation de la liste des courses :

Ces détails sont d'une telle indignité par rapport à ma carrière... Je peux aussi dire qu'il a été retrouvé du Mir laine shampoing. Oui, je me lave les cheveux avec du Mir laine shampoing, mais j'ai remboursé.

« Je suis persuadée que vous avez fait des choses très bien madame, mais nous ne sommes pas là pour évoquer votre parcours », répond la présidente. Les faits, donc. S'il y a eu des approximations manifestes sur les achats, il n'en reste pas moins que pour M^e Chabert, ces réceptions sont tout à fait réelles et justifiées :

Elle recevait des universitaires à la chancellerie. C'est la vocation de cette institution qui dispose de chambres. C'était aussi fait dans un souci d'économie, parce que ça aurait coûté bien plus cher à l'institution s'il avait fallu payer des nuits d'hôtel et des restaurants.

Là aussi, Claudine Schmidt-Lainé concède avoir un peu patouillé, mais met en avant ses responsabilités d'alors : « J'aurais peut-être dû passer plus de temps à regarder les factures qu'à lutter contre le décrochage scolaire et à rétablir les finances de l'université du Havre. »

« Aveuglement dans un mode de fonctionnement défaillant »

Pour évoquer la personnalité de Claudine Schmidt-Lainé et mettre en exergue sa probité, la défense avait convoqué des poids lourds à la barre : l'ancien directeur de cabinet du rectorat, l'ancien président de l'université Paris VI et un professeur des universités québécois. Mais ces témoignages amicaux ne semblent pas avoir convaincus le procureur de la République, Pascal Prache, qui a voulu rappeler « les responsabilités qui incombent aux haut-fonctionnaires ». Le magistrat estime qu'il y a eu « un aveuglement dans un mode de fonctionnement défaillant ». Il a requis deux mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende. La décision du tribunal a été mise en délibéré au 5 septembre 2018.

• VIDÉO. Interview de Me Alexis Chabert :